

Un examen de prévention gratuit pour les publics fragiles



L'Assurance Maladie du Val-d'Oise et son réseau de centres d'examens proposent un examen de santé gratuit tous les ans à destination des personnes fragiles qui renoncent à leurs soins.

Un examen de santé, pour qui, pourquoi ?

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise propose une solution pour les publics éloignés du système de soins et notamment sans médecin traitant. Un bilan de santé est possible et permet d'aborder différentes thématiques en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun avec des professionnels de santé (médecin, dentiste, infirmier).

Cet examen est **gratuit pour les patients éligibles** car pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie et concernent les assurés du Val d'Oise de plus de 16 ans s'ils sont:

- Demandeurs d'emploi ;
- Salarié(e)s en activités temporaires ;
- En stage de formation professionnelle
- Bénéficiaires du RSA, de la PUMA ou de la Complémentaire Santé Solidaire
- Retraité(e)s

Lors de ce **bilan de santé personnalisé et adapté**, un point sur les droits est effectué et un accompagnement pour les démarches est mis en place si nécessaire. " *Communiqué de presse de l'assurance maladie.* "

Infos pratiques

Les assurés peuvent se renseigner ou prendre rendez-vous auprès d'un des centres de santé :

- Centre IPC d'Argenteuil – 245 avenue Jean-Jaurès
- Centre IPC de Cergy-Saint-Christophe - Maison de la prévention santé – 8 Rue de Sardane Tél : 01 53 67 35 35 Plus d'infos sur :

Contact

<https://www.ameli.fr/val-d-oise/assure/sante/assurance-maladie/prevention-depistages/examen-prevention-sante>